

16ème législature

Question N° : 7530	De Mme Caroline Yadan (Renaissance - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > Lutte contre le blanchiment d'argent lié à la prostitution	Analyse > Lutte contre le blanchiment d'argent lié à la prostitution.
Question publiée au JO le : 25/04/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 18/07/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Yadan souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur le blanchiment d'argent lié aux réseaux de prostitution dissimulés dans les salons de massage. À Paris, 341 salons de massages proposant des relations sexuelles tarifées ont été recensés par l'association Zéro Macho, dont 49 dans le XVII^e arrondissement. En 2015, une étude « Proscost », menée par Le Mouvement du Nid - France et Psytel avec le soutien du programme « *Prevention of and fight against Crime* » (ISEC) de l'Union européenne, estime le coût de la prostitution à 1,6 milliard d'euros par an à la société française, dont 853 millions d'euros liée à l'évasion fiscale. Face à l'urgence du combat contre cette économie souterraine, elle lui demande quels moyens peuvent être mis en place pour lutter contre le blanchiment d'argent qui prend sa source dans la prostitution.